

CONVOCAATION A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

Vendredi, le 20 mars 2026 à 09.00 heures

en la salle des fêtes du bâtiment « Al Schoul » à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A. Séance publique

1. Création de postes
2. Réaménagement de l'Esplanade : présentation du projet (phase 1)
3. Vote de la convention et du projet d'exécution « PAP – 8, Rue des Champs » (Ecole Gewännchen)
4. Approbation de décisions prises par le conseil d'administration de l'Office social commun de Remich
5. Approbation de conventions
6. Approbation d'actes notariés
7. Création d'un article budgétaire
8. Inscription de crédits supplémentaires
9. Approbation de titres de recette
10. Approbation de devis
 - a. Raccordement des bâtiments communaux à la fibre optique noire
 - b. Sécurisation des passages pour piétons
 - c. Installation photovoltaïque - Hall sportif Enz
 - d. Travaux de rénovation intérieure - Gare routière
 - e. Aménagement d'une centrale photovoltaïque - piscine
 - f. Acquisition d'un groupe électrogène de secours – alimentation en eau potable
 - g. Aménagement d'emplacements au lieu-dit « Op der Kopp »
11. Approbation d'un nouvel horaire scolaire dans le cadre du projet « ALPHA »
12. Allocation de subsides extraordinaires
13. Questions écrites du parti politique « Piraten » concernant l'exonération de la taxe canine pour les chiens adoptés auprès de refuges et d'associations de protection animale reconnues, l'introduction d'un avertissement ou d'une amende en cas de non-ramassage des déjections canines, ainsi que le renforcement du respect des règles relatives au dépôt des déchets dans l'espace public

B. Séance à huis clos

14. Engagement d'un employé communal

Remich, le 13 mars 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,

